

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19933

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 13

A la première phrase de l'alinéa 116, substituer aux mots :

« si elles ne le sont pas »,

les mots :

« à défaut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel